

## FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

### MODALITES :

L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des infirmières, ou de C.P.E ou de l'administration. Le dossier est instruit par les infirmières du lycée qui le présente anonymement à la commission réunie par le Proviseur. Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

## CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'évènements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque d'un montant libre, à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

**Ne pas oubliez d'inscrire le nom, prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.**

